

COMPTE RENDU CADRE DE VIE

CONSEIL DE QUARTIER BARLET-CENTRE / FBG CAMBRAI

Date	LUNDI 13 NOVEMBRE 2023
Horaires	18H00 – 20H00
Lieu	Hôtel de Ville – Salle Basse

Etaient présents :

- M Jean-Christophe LECLERCQ, adjoint au maire, en charge du cadre de vie et de la condition animale ;
- M Hocine MAZY, adjoint au maire en charge, en charge de la démocratie participative, de la politique de la ville, de la cohésion sociale, de l’insertion des jeunes et de la médiation sociale ;
- M Maxime DECUPPER-LAUD, adjoint au maire, en charge des quartiers « Barlet-Centre / Faubourg de Cambrai » et « Entre 2 Scarpe » ;

Du collège habitants :

- M Gérard BAILLIET ; Mme Bénédicte CASIER ; M Thomas CLARISSE ; Mme Dominique COURTOIS ; M Pierre BUBEAUX ; M Nicolas FROIDURE ; Mme Laurie GROS-TURZ ; M Aurélien KLUZIAK ; Mme Fabienne LOYEZ ; M Lucas PLOUVIER ; Mme Marie-Paule VENVILLE ;

Du collège Associations :

- Mme Maryse CARLIER ;

Du collège acteurs économiques :

- Mme Gisèle TAMAKLOE ;

Et

- M David FLEURY, Directeur des Jardins et du Cadre de ville à la mairie de Douai ;
- M Vivien VANDERLBUCK, chef de projet paysager et espaces publics à la mairie de Douai ;
- M Valery GRAS, chef de projet paysager et espaces publics à la mairie de Douai ;
- M Julien NONNON, chargé de la démocratie locale à la mairie de Douai ;

Etaient excusés :

- M Claude LEROY ; M Christophe DEMEULEMEESTER, adjoint au responsable de la propreté urbaine, à la mairie de Douai ; M Claude LEROY

Etaient absents :

- M Khalid AIT LASRI ; Mme Sylvie DEBREYNE ; Mme Myriam GLABS

Avant de débiter la réunion, il est procédé à un tour de table afin que chacun puisse se présenter et notamment Mme Laurie Gros-Turz nouvellement intégrée au conseil de quartier suite à la radiation de M Jean Luc Madoux.

Pour commencer, il est rappelé que la réunion a pour thématique le cadre de vie et qu'il est notamment prévu à l'ordre du jour d'évoquer, avec la possibilité d'aborder d'autres sujets si nécessaire :

- L'installation de toilettes publiques sur la Place Schuman ;
- Le projet de plantation sur l'avenue Paul Hénin ;
- La propreté du quartier.

1. Installation de toilettes publiques place Schumann.

NB : Les documents exposés lors de la réunion sont annexés au présent compte rendu.

- ⇒ *Document de description de l'équipement*
- ⇒ *Schéma de principe d'implantation*

Avant d'entamer la présentation du projet, il est fait part de la grande réserve des habitants et des professionnels de la place Schuman quant à l'implantation de toilettes publiques à cet endroit. Il est précisé que c'est une petite place, confidentielle, qui n'est pas un grand lieu de passage et qui se trouve en pleine zone sauvegardée. Il est par ailleurs expliqué que les riverains sont particulièrement inquiets des nuisances (odeurs, manque d'entretien, fréquentation, squat...) que l'implantation de ces toilettes pourrait amener dans le secteur.

Tout en diffusant les documents de présentation du projet et le schéma de principe d'implantation, il est rappelé que l'installation de toilettes publiques en centre-ville fait partie du projet de mandat et que la place Schuman a été choisie de par sa centralité mais également en vue de solutionner la problématique des personnes « qui se soulagent » directement sur la voie publique et contre les murs de la place. Il est par ailleurs spécifié que la place Carnot sera également équipée en toilettes publiques.

En complément de la diffusion des documents, il est précisé que les toilettes sont sous forme d'une cellule en béton comprenant 3 espaces, un toilette pour les personnes à mobilité réduite, un toilette classique et des urinoirs avec pour chacun les commodités nécessaires. Chaque espace est indépendant, dispose d'une minuterie et est autonettoyant après chaque passage, l'ensemble représente un coût de 170000€ d'investissement et un coût de fonctionnement estimé à 10000€/an. Pour compléter la présentation des documents, il est précisé qu'une caméra sera installée pour sécuriser la zone, que les toilettes pourront être fermées la nuit et qu'un entretien quotidien est prévu.

Suite à cette présentation plusieurs questions interrogent les conseillers de quartier :

- **Ne peut-on pas choisir un emplacement un peu plus visible que la place Schuman ?**

⇒ Nous sommes sur un secteur avec de nombreuses contraintes, avec des demandes spécifiques de l'architecte des bâtiments de France qui ne veut pas que ce soit trop visible. Le choix de la place Schuman c'est donc révéler comme la solution la plus adaptée aux besoins et contraintes. Par ailleurs l'emplacement choisi permet que les toilettes soient visibles de la place d'arme, de plus il est prévu la mise en place d'une signalétique spécifique pour en indiquer la présence.

• **Pourquoi ne pas les installer sur la place du Barlet où ouvrir de manière plus régulière ceux qui existent déjà là-bas?**

⇒ L'idée c'est que ce soit en hyper centre-ville pour favoriser l'attractivité, la localisation place du Barlet est moins centrale et trop éloignée. Concernant les toilettes existantes, celles-ci ne sont pas en libre accès, elles ne sont ouvertes que lors du marché du samedi et lors des fêtes avec une gestion par les forains. De plus ils ne sont plus adaptés, ni aux normes, les refaire représenterait un coût bien supérieur et ne répondrait pas à l'engagement politique d'installer des toilettes publiques à proximité immédiate des zones commerciales du centre-ville.

• **Le projet est-il vraiment discutable ? Auquel cas pourquoi nous interroger sur cette implantation si on ne peut rien modifier ou faire des propositions ?**

⇒ C'est une décision de l'équipe municipale d'installer des toilettes publiques en centre-ville, malheureusement avec les contraintes du secteur il n'existe pas de nombreuses possibilités. Il y a des contraintes techniques qui ne nous laissent pas vraiment de choix, mais que nous souhaitons tout de même partager avec le conseil de quartier. Aujourd'hui les services ont travaillé conformément aux décisions politiques prises d'installer un module place Schuman. Toutefois nous ne sommes pas fermés à étudier une ou deux autres solutions que le conseil de quartier pourrait proposer, malgré une contrainte forte de planning et d'exercice budgétaire qui ne laisse que très peu de marge pour déplacer le projet.

Face à cette proposition, les conseillers de quartier échangent et proposent notamment :

• **L'installation de toilettes publiques dans le linéaire commerciale en occupant une cellule vide.**

⇒ Il est précisé que cela représenterait un coût trop important et que cela serait trop contraignant au regard des normes à respecter.

• **L'ouverture de toilettes publiques au niveau de la Galerie Gayant.**

⇒ Il est expliqué que ce bâtiment n'est pas une propriété de la ville et qu'un réaménagement avec la création d'un magasin en front de rue est prévu et qu'il n'est donc pas possible d'envisager un projet à cet endroit.

• **L'installation d'un bloc de toilettes publiques à proximité des arrêts de bus de la place Charles de Gaulle, qui apparait être un lieu plus opportun au regard du flux de passage. Cette proposition est soutenue par l'ensemble des conseillers de quartier présents.**

⇒ Il est proposé que les services puissent étudier rapidement cette proposition et faire un retour sur la faisabilité ou non du déplacement du projet sur la place Charles de Gaulle.

2. **Projet de plantation rue Paul Hénin.**

NB : Les documents exposés lors de la réunion sont annexés au présent compte rendu.

- ⇒ *Plan du projet de plantation*
- ⇒ *Présentation de la palette végétale*
- ⇒ *Support de présentation du projet*

En introduction de la présentation de ce projet il est précisé qu'il s'inscrit dans la campagne de plantation d'arbres à l'échelle de la ville pour lutter contre les îlots de chaleur. La rue Paul Hénin a été choisie car elle est très large, peu verdoyante et avec beaucoup de stationnement peu usité. Au-delà de lutter contre la chaleur dans cette rue, l'objectif est de désimperméabiliser pour faciliter les infiltrations dans le sol et limiter les inondations.

A terme il est expliqué que le projet va permettre de créer une grande poche de végétation de 200m² avec des arbres et de la végétation qui fleurie un peu toute l'année, le tout pour une dépense d'investissement de 60000€ pour la voirie et 27000€ pour les plantations. Pour la réalisation de ce projet d'embellissement, il est fait mention de la suppression de 20 places de parking, et d'une plantation en chicane qui va réduire l'espace et de facto la vitesse de circulation des automobilistes. Enfin il est indiqué que les trottoirs ne seront pas impactés par le projet, hormis les parties en schistes qui seront végétalisées.

Suite à cette présentation les conseillers de quartier proposent de privilégier les essences locales et suggèrent de planter des petits sujets au fur et à mesure plutôt que de faire des gros massifs qui disparaîtront tous en même temps.

- ⇒ En réponse, il est indiqué que les services ont déjà fait des essais de palettes végétales dans des parterres de la ville afin de diversifier les variétés plantées dans le cadre du réchauffement climatique et qu'il y a une volonté d'ajouter des vivaces pour égayer et donner un peu de dynamisme à l'ensemble. Ces tests ont notamment permis aux services d'apprendre de leurs erreurs et de monter en gamme dans le choix des plantations. Toutefois si les conseillers de quartiers souhaitent proposer des idées d'essences, les services sont prêts à recevoir les propositions. Il y aura d'ailleurs une réunion publique organisée prochainement pour échanger avec les riverains sur ce futur aménagement. Enfin il est précisé que l'implantation exclusive de petits sujets favorise le vandalisme et qu'à ce titre les plantations comprendront des gros sujets limitant ainsi les dégradations.

Il est également demandé, s'il est prévu l'installation de bancs.

- ⇒ Il est rapporté qu'à ce stade du projet il n'est pas prévu d'implanter des bancs mais que ce sujet pourra faire l'objet d'une interrogation des riverains lors de la réunion publique.

Enfin, si le conseil de quartier se félicite de ce projet, il est néanmoins fait état qu'il améliore un quartier déjà cossu et qu'il aurait peut-être mieux valu orienter cette dépense sur d'autres lieux qui le nécessiteraient plus comme la place du Barlet.

- ⇒ S'il est évoqué une possible concertation en lien avec le conseil de quartier pour l'embellissement de la place du Barlet, il est rappelé que le sujet n'est pas simple dû aux différents usages de la place et qu'au regard de la surface à traiter, le coût serait bien plus important que ce qui va être engagé sur la rue Paul Hénin. Enfin il est explicité que le choix de la rue Paul Hénin a été fait car c'est une rue exclusivement minérale qui ne comprend pas de réseaux souterrains, facilitant ainsi la mise en place du projet.

3. Propreté du quartier.

M. Demeuleester, adjoint au responsable de la propreté urbaine à la mairie de Douai est excusé de son absence.

Les conseillers de quartier commencent par évoquer les nombreux dépôts d'ordures ménagères dans le quartier, en développant plus particulièrement les situations du Square du Dauphin avec un dépôt anarchique de sacs provenant des bâtiments de la rue de la cuve d'or, de la pizzeria dont les conteneurs poubelles ne sont pas rentrés et qui débordent toutes les semaines et de la présence quotidienne de poubelles rue Mongat.

- ⇒ Concernant le premier sujet il est précisé que la ville a pu constater que les propriétés incriminées ne disposent pas de local à poubelles et qu'un travail doit être mené avec les propriétaires pour qu'ils puissent remédier à cette problématique. Pour la pizzeria il est rappelé qu'un rappel des règles a été fait il y a quelques temps auprès du gérant qui a joué le jeu un certain temps avant de retomber dans ses mauvaises habitudes. D'autre part il est rappelé que les conteneurs sont payants pour les professionnels et que celui-ci n'en a probablement pas suffisamment. Enfin sur le dépôt de poubelle en pleine rue, il est expliqué que la municipalité mène une action de sévérité avec la mise en place d'amende pour les personnes qui sont identifiées (une 12^e depuis le 15 juillet 2023) grâce à l'utilisation des caméras et à la présence des agents de la propreté urbaine.

Pour conclure sur le sujet des déchets, le conseil de quartier relance sa proposition de mise en place d'un système d'autocollant à mettre sur les poubelles pour rappeler les bons usages à chacun. Enfin il est fait état du besoin de mener une réflexion sur les jours et horaires de ramassage pour les adapter aux usages mais également d'envisager la création de points de collecte pour les personnes qui doivent jeter leurs ordures en dehors des jours de ramassage (départ en vacances, location Airbnb, ...). De manière plus générale il est exposé le besoin de travaillé sur cette thématique en inter-quartier.

4. Autres sujets

L'heure de fin initialement prévue étant dépassée, il est rapidement évoqué les sujets suivants :

- Demande du conseil de quartier de refaire l'opération « Trottoir pas crottoir » ;
 - ⇒ Il est par ailleurs précisé que si le conseil de quartier souhaite mettre en place une opération propreté la ville peut mettre à disposition tout le matériel nécessaire et venir ramasser les sacs de déchet collectés.
- Demande de modification du panneau « interdit aux chiens » à l'entrée de l'aire de jeux du parc Bertin, par un panneau « chien toléré pour la traversée de l'aire de jeux » ;
- Demande d'agrès pour séniors au parc Bertin ;
 - ⇒ Pour cette demande, il est évoqué la possibilité de faire cette proposition dans le cadre du budget participatif qui sera mis en place en 2024.
- Attente de réponse suite au dossier transmis par le conseil de quartier concernant l'aire de camping-car.

• Rue Descatoire au niveau de l'allée des jardins, la présence d'un riverain agressif avec les passants et qui s'approprie l'allée. Il est proposé que la mairie puisse procéder à une expropriation du chemin actuellement en indivision afin de créer une voie de mobilité douce rejoignant la rue d'Aniche.

⇒ La ville informe qu'elle est au fait de cette problématique et précise que la personne en question non contente du projet de verger s'estime aujourd'hui propriétaire du chemin.